

SOMMAIRE DES ANNEXES

- I. Calendrier des travaux**
- II. Structure du dossier pour les conférences de budgétisation**
- III. Taxes affectées**
- IV. Dépenses de personnels et effectifs**
- V. Opérateurs de l'Etat**
- VI. Projets d'articles pour le PLF 2013**
- VII. Dépenses fiscales**
- VIII. Définition et cadrage méthodologique du tendancier**

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE I

CALENDRIER DES TRAVAUX

La phase de budgétisation du PLF 2013 s'organiserà selon le calendrier prévisionnel suivant :

Construction des plafonds constants du PLF 2013	
1 ^{ère} quinzaine de juin	Conférences de budgétisation
Mi juin	Date souhaitée pour les derniers arbitrages liés à la maquette budgétaire 2013
Courant juillet	Arbitrages de budgétisation
Fin juillet	Envoi de lettres plafonds aux ministères

Budgétisation des transferts ¹	
A partir de fin juin	Saisie des projets de transferts dans FARANDOLE et échanges entre services
A partir de mi juillet	Poursuite des échanges entre services mais sans possibilité de créer de nouveaux transferts (fin de la saisie des demandes de transferts pour le PLF 2013, y compris transferts internes aux missions du budget général)
23 juillet	Fin des échanges entre services (instruction des demandes)
Du 24 juillet au 31 juillet	Saisie de la position de la direction du budget sur les projets de transferts non consensuels ; dialogue direction du budget – ministères
2 ^{ème} semaine d'août	Réunion interministérielle d'arbitrage des transferts non consensuels résiduels

¹ Un guide explicatif relatif à cette procédure ainsi qu'un calendrier définitif sera transmis aux ministères

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE II

STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES CONFERENCES DE BUDGETISATION

1. SYNTHESE

Note de synthèse au périmètre de la mission des propositions formulées pour 2013-2015 en crédits (dépendances de personnel et autres dépenses).

Tableaux à joindre :

1.1. Synthèse par mission de l'évolution des crédits, format A3 (cf. ci-dessous).

2. TAXES AFFECTEES

Tableaux à joindre :

1.2. Synthèse des modifications de taxes affectées (cf. annexe III).

2. DÉPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Note au périmètre ministériel relative aux propositions de titre 2 et d'emplois (cf. annexe IV).

Tableaux à joindre :

2.1. Facteurs d'évolution de la masse salariale 2011-2015

2.2. Flux d'effectifs 2011-2015

2.3. Coût moyens des emplois

2.4. Construction des plafonds d'emplois ministériels pour 2013-2015

2.5. Mesures catégorielles 2012-2015

2.6. Assiette de CAS « Pensions » 2011-2015

2.7. Mesures de périmètre

2.8. Titre 2 à périmètres constant et courant 2013-2015

3. AUTRES DEPENSES

Un sous dossier par programme regroupant les fiches de justification des crédits proposés par brique de budgétisation (cf. modèle ci-dessous).

4. OPERATEURS (cf. annexe V)

Les plafonds d'emplois seront présentés par mission, programme et opérateur, à champ constant.

En outre, les assiettes et contributions au CAS « Pensions » des opérateurs que vous prévoyez pour la période 2013-2015 seront précisées pour chaque opérateur dont la contribution annuelle est estimée supérieure à 1,5 M€

Tableau à joindre :

3.1. Plafond d'emplois des opérateurs : propositions 2013-2015.

3.2. Contribution au CAS « Pensions » des opérateurs.

5. BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPECIAUX

Missions hors budget général (budgets annexes et comptes spéciaux dotés de crédits) : par référence aux éléments indiqués ci-dessus, chaque mission hors budget général fera l'objet d'un dossier comportant, pour chaque programme le composant, les éléments relatifs aux dépenses de personnel et aux autres dépenses pour 2013-2015.

Comptes spéciaux non dotés de crédits (comptes de commerce et comptes d'opérations monétaires) : propositions 2013-2015.

6. PROJETS D'ARTICLES POUR LE PLF 2013.

Liste des projets d'articles envisagés à ce stade (*cf. annexe VI*).

7. MESURES FISCALES

Note présentant les propositions en matière de mesures fiscales pour le PLF 2013 et notamment les mesures d'économies ainsi que des éléments d'évaluation sur les dépenses fiscales rattachées à votre ministère (*cf. annexe VII*).

1.1 SYNTHÈSE PAR MISSION DES CRÉDITS

Mission	Exécution 2011		PROPOSITIONS 2013						PROPOSITIONS 2014						PROPOSITIONS 2015						2013/2012 (CP)		2015/2012 (CP)															
	LFI 2012		Tendances		Economies		Mesures nouvelles		TOTAL		Tendances		Economies		Mesures nouvelles		TOTAL		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP								
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP																				
DEPENSES DE PERSONNEL (TITRE 2)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%							
	hors CAS pensions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%						
	1 ^{er} prog																																					
	2 ^{ème} prog																																					
	3 ^{ème} prog																																					
CAS pensions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%					
	1 ^{er} prog																																					
	2 ^{ème} prog																																					
	3 ^{ème} prog																																					
	4 ^{ème} prog																																					
AUTRES DEPENSES (HORS TITRE 2)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%					
	1 ^{er} prog																																					
	2 ^{ème} prog																																					
	3 ^{ème} prog																																					
	4 ^{ème} prog																																					
TOTAL PROGRAMME		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%					
	1 ^{er} prog																																					
	2 ^{ème} prog																																					
	3 ^{ème} prog																																					
	4 ^{ème} prog																																					
MODIFICATIONS DE PERMETTRE (subventionation)																																						
	1 ^{er} prog																																					
	2 ^{ème} prog																																					
	3 ^{ème} prog																																					
	4 ^{ème} prog																																					
TOTAL PROGRAMME		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%					
STABILISER COURANTEE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0%	+0,0%					

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

JUSTIFICATION DES CRÉDITS
(fournir une fiche par brique de budgétisation)

Programme :

Brique :

MONTANT EN M€ (avec une décimale)

AE	Exécution 2011	LFI 2012	Propositions 2013	Propositions 2014	Propositions 2015
Tendanciel (1)					
Économies (2)					
Moyens nouveaux (3)					
TOTAL = (1) + (2) + (3)					

CP	Exécution 2011	LFI 2012	Propositions 2013	Propositions 2014	Propositions 2015
Tendanciel (1)					
Économies (2)					
Moyens nouveaux (3)					
TOTAL = (1) + (2) + (3)					

I. Modalités de budgétisation en AE-CP

Présentation des dispositifs budgétisés en AE≠CP accompagnée, le cas échéant, d'un échéancier de CP sur les engagements antérieurs à 2013 et sur les engagements proposés sur la période 2013-2015.

Vous préciserez, le cas échéant, le montant des restes à payer au 31/12/2011 et le rythme des paiements proposé.

Les opérations les plus significatives seront détaillées et les modalités d'échelonnement de leurs paiements seront précisées.

II. Tendanciel 2013-2015

Vous préciserez les hypothèses qui ont été retenues pour la détermination du tendanciel : volume, entrées-sorties, prix, modalités de revalorisation,...

III. Présentation détaillée des mesures proposées et des effets sur 2013-2015

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE III

LES TAXES AFFECTEES

L'article 46 de la loi de finances initiale pour 2012 a mis en place un plafonnement des taxes affectées qui participent au financement des opérateurs et organismes assimilés au même titre que les autres ressources budgétaires (cf. ci-dessous).

Cet article définit, à compter de l'année 2012, un plafond pour le produit de 46 impositions de toute nature affecté aux opérateurs de l'État, ainsi qu'à d'autres organismes qui s'y apparentent. Il ne concerne pas les administrations de sécurité sociale ni les collectivités territoriales et leurs établissements.

Sont à ce stade exclues de ce mécanisme de plafonnement les affectations correspondant à des redevances pour service rendu ou à des taxes qui relèvent de cette logique, sans être juridiquement qualifiées de redevances, ainsi que celles qui appliquent une logique de péréquation au sein d'un secteur économique. Sont d'autre part exclues celles pour lesquelles existe d'ores et déjà un mécanisme indirect de plafonnement, via une subvention d'équilibre portée par le budget général.

Cette mesure permet de renforcer le suivi et le contrôle du niveau des ressources affectées.

Dans le cadre de l'élaboration du budget pluriannuel 2013-2015, les ministères présenteront dans leur dossier leur proposition d'évolution des plafonds des taxes visées par l'article 46 de la LFI 2012, ainsi que, le cas échéant, leur proposition de modification des autres affectations de recettes (cas de création, de suppression ou de changement des règles de calcul d'une recette affectée) :

1.2 Taxes affectées (1)

Ministère :

Mission :

(en M€, avec une décimale)

Evolution des taxes plafonnées par l'article 46 de la LFI 2012	Personne affectataire de la taxe	Référence juridique	Rappel de l'exécution 2011	Rappel du plafond de la LFI 2012	PROPOSITIONS 2013	PROPOSITIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
					CP	CP	CP
xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			
xxx	xxx	xxx	xxx	xxx			

MODIFICATIONS DES AUTRES AFFECTATIONS DE RECETTES (hors champ de l'article 46 de la LFI 2012) (2)	Personne affectataire de la taxe	Description de la taxe	PROPOSITIONS 2013	PROPOSITIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
			CP	CP	CP
xxx		xxx			
xxx		xxx			

(1) Il s'agit des affectations de recettes à d'autres entités publiques décidées par l'Etat.

(2) A renseigner en cas de création, de suppression ou de changement des règles de calcul d'une taxe affectée.

Liste des taxes affectées plafonnées par l'article 46 de la LFI 2012

A. — IMPOSITION ou ressource affectée	B. — PERSONNE affectataire	C. — PLAFOND en Milliers d'euros
Article L. 131-5-1 du code de l'environnement	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	498 600
Article 302 bis ZB du code général des impôts	Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	610 000
Article 706-163 du code de procédure pénale	Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	1 806
Article 232 du code général des impôts	Agence nationale de l'habitat (ANAH)	21 000
Article 43 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999)	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)	120 000
Article 12 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	95 000
Article 134 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2008	Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)	12 500
Article 46 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 (I de l'article 953 du code général des impôts)	ANTS	107 500
Article 46 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 (IV et V de l'article 953 du code général des impôts)	ANTS	16 100
Article 135 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009	ANTS	43 000
Article L. 2132-13 du code des transports	Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF)	11 000
Article 77 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Association pour le soutien du théâtre privé	9 000

Article 224 du code des douanes	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)	37 000
F de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton (CERIB) ; Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC)	16 300
Article 302 bis ZI du code général des impôts	Centre des monuments nationaux	8 000
Article L. 115-6 du code du cinéma et de l'image animée (taxe sur les distributeurs)	Centre national du cinéma et de l'image (CNC)	229 000
Article 1609 tricies du code général des impôts	Centre national pour le développement du sport (CNDS)	31 000
Article 1609 novovicies du code général des impôts	CNDS	173 800
Article 59 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999)	CNDS	43 400
a de l'article 1609 undecies du code général des impôts	Centre national du livre (CNL)	5 300
b de l'article 1609 undecies du code général des impôts	CNL	29 400
Article 76 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)	27 000
D de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Comité de développement et de promotion de l'habillement	10 000
A de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB) ; Institut technologique filière cellulose, bois, ameublement (FCBA) ; Centre technique des industries mécaniques (CETIM)	16 500
B de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Comité professionnel de développement cuir, chaussure, maroquinerie (CTC)	12 500

Article 72 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Centre technique de la conservation des produits agricoles	2 700
E de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Centres techniques industriels de la mécanique (CETIM, Centre technique de l'industrie du décolletage, Centre technique industriel de la construction métallique, Centre technique des industries aéronautiques et thermiques, Institut de soudure)	70 200
Article L. 2221-6 du code des transports	Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)	17 500
Article 1601 A du code général des impôts	Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA)	9 910
Article 75 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	FranceAgriMer	4 500
Article 25 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005	FranceAgriMer	15 000
Article 1619 du code général des impôts	FranceAgriMer	23 000
C de l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n° 2003-1312 du 30 décembre 2003)	Comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (Francéclat)	13 500
Article L. 642-13 du code rural et de la pêche maritime	Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	5 000
Article L. 137-24 du code de la sécurité sociale	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)	5 000
Article L. 121-16 du code de l'énergie	Médiateur national de l'énergie	7 000
Article L. 311-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	109 000
Article L. 311-15 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	OFII	34 000
Article L. 211-8 du code de l'entrée et du séjour des	OFII	7 500

étrangers et du droit d'asile		
Article L. 8253-1 du code du travail	OFII	4 000
Article L. 626-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	OFII	1 000
Article 958 du code général des impôts	OFII	5 500
Article 31 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010	Société du Grand Paris (SGP)	168 000
Article 1609 G du code général des impôts	SGP	117 000
Article 1599 quater A bis du code général des impôts	SGP	60 000
Article L. 4316-3 du code des transports	Voies navigables de France (VNF)	148 600

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE IV

**DEPENSES DE PERSONNELS ET EFFECTIFS
EXAMEN DES PROPOSITIONS POUR 2013-2015**

Documents de référence :

- Circulaire 2BPSS-12-3490 relative à l’outil de budgétisation des dépenses de personnel (version actualisée)
- Circulaire 1BPB-12-3282 (NOR : BCRB1202924C) du 30 janvier 2012 relative au lancement de la procédure budgétaire 2012 - réunions techniques

En vue de la phase d’arbitrage, les ministères devront présenter, sur le périmètre de leurs plafonds d’emplois et pour chacune des années du budget pluriannuel, une répartition par mission de leurs crédits de titre 2 et de leurs ETPT, ainsi que les facteurs de variation sous-tendant ces propositions.

Le dossier de propositions de chaque ministère pour 2013-2015 comprendra les éléments suivants :

1 - Une note générale proposant un montant de crédits de titre 2 et un nombre d’emplois en ETPT, au niveau du ministère et répartis par mission

Cette note s’appuiera sur les 8 tableaux joints à la présente annexe. Le tableau 2.1, les données de synthèse toutes catégories du tableau 2.2 ainsi que le tableau 2.6 (hors données concernant le FSPOEIE) sont directement générés par l’outil de budgétisation de masse salariale transmis aux ministères (« outil 2BPSS », dans sa version actualisée par la circulaire susmentionnée). Une grande partie des montants à renseigner dans les autres tableaux correspond aux données prises en compte par ce même outil.

1.1 - Cette note devra expliciter les grands déterminants de la masse salariale

1.1.1 - L’écart entre la proposition de crédits pour 2013-2015 et la prévision d’exécution 2012 devra être expliqué, et décomposé par grands déterminants de l’évolution de la dépense : effet des mesures catégorielles demandées, effet des variations d’effectifs, effet des mesures générales, glissement vieillesse-technicité (GVT), etc.

S’agissant de la valeur du point fonction publique, vous retiendrez, par convention et sans préjudice d’annonces futures, l’hypothèse d’une stabilité de 2013 à 2015.

1.1.2 – La note générale devra également comprendre les éléments suivants :

- les coûts d’entrée, coûts moyens et coûts de sortie des agents, pour chacune des catégories d’emplois inscrites dans les documents budgétaires, en distinguant les rémunérations principales d’une part, les primes et indemnités d’autre part (cf. tableau 2.3 ci-dessous) ;
- une estimation du GVT positif indiciaire ministériel, assortie des modalités de calcul retenues. Il s’agit, en particulier, de s’assurer de l’absence de doubles comptes, avec des mesures catégorielles notamment.

1.1.3 – La note devra fournir une projection d’assiette de CAS et des crédits de T2 en s’appuyant sur des éléments d’analyse technique, avec l’aide de l’outil de budgétisation. La fiabilisation de la projection des assiettes de CAS présentant un caractère prioritaire, il vous est demandé une attention particulière sur ce point.

Les taux arrêtés au stade des conférences de budgétisation applicables pour les années 2013 à 2015 devront être renseignés, dans l’outil de budgétisation, de la façon suivante :

- personnels civils et ATI : 74,60 % en 2013, 75,94 % en 2014, 78,28 % en 2015 ;
- personnels militaires : 126,07 % en 2013, 128,16 % en 2014, 131,14% en 2015

Ces taux sont susceptibles d'évoluer.

Par ailleurs, il conviendra de préciser l'évolution de l'assiette de cotisation employeur au FSPOEIE (cf. tableau 2.6 ci-dessous). Le taux de cette cotisation est conventionnellement fixé à 33 %, pour les années 2013 à 2015.

Le montant de la subvention d'équilibre au FSPOEIE vous sera quant à lui communiqué ultérieurement.

1.1.4 – Les propositions de crédits et d'emplois 2013 à 2015 seront présentées sur la base des calculs de l'outil de budgétisation en tenant compte des mesures de périmètre (cf. le tableau 2.7 qui correspond à l'onglet VI de l'outil de budgétisation), mais non d'éventuelles mesures de transfert entres missions du budget de l'Etat et/ou vers les opérateurs.

Toutefois les transferts envisagés devront être également être présentés dans le cadre de la note, sans pour autant être intégrés dans l'outil de budgétisation.

1.2 - La note présentera les mesures catégorielles envisagées (cf. tableau 2.5 ci-dessous)

Il conviendra de :

- récapituler les mesures catégorielles exécutées en 2011 et celles qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2012, en évaluant leur coût budgétaire (y compris cotisations sociales employeurs, hors cotisations au CAS « Pensions ») ;

- recenser et chiffrer les mesures catégorielles proposées pour les années 2013-2015, en distinguant les mesures déjà actées (dépense tendancielle) et les mesures nouvelles ;

- préciser, le cas échéant, le coût des mesures d'accompagnement des restructurations qui seraient susceptibles d'être mobilisées au cours de la période 2013-2015. Pour mémoire, ces mesures sont principalement l'indemnité temporaire de mobilité (décret n° 2008-369 du 17 avril 2008), la prime de restructuration de service (décret n° 2008-366 du 17 avril 2008), le complément indemnitaire à l'occasion d'opérations de restructuration (décret n° 2008-367 du 17 avril 2008) et l'indemnité de départ volontaire (décret n° 2008-368 du 17 avril 2008).

Les principales mesures catégorielles envisagées pour la période 2013-2015 devront faire l'objet d'une fiche descriptive indiquant notamment la nature de la mesure, son calendrier et son coût, ainsi que son impact, le cas échéant, sur l'assiette de cotisations au CAS « Pensions ».

1.3 – La note présentera les effectifs, le schéma d'emplois et le plafond ministériel d'autorisation d'emplois de 2013 à 2015

L'élaboration d'un nouveau budget triennal nécessite de réajuster les plafonds ministériels d'emplois au regard des consommations réelles d'emplois en ETPT constatées au cours des précédents exercices. Aussi, les plafonds ministériels d'emplois 2013 2015 feront l'objet d'ajustements techniques au vu des résultats de l'exécution en emplois de 2011 et de la prévision d'exécution 2012 ; l'objectif étant de réduire la vacance au strict nécessaire (vacance structurelle dont vous préciserez les fondements d'ordre technique).

Il conviendra par conséquent de clairement distinguer :

- le **schéma d'emplois** annuel, qui correspond aux suppressions de postes occupés exprimées en ETP ;
- l'évolution du plafond autorisé d'emplois, exprimé en ETPT et intégrant, outre l'effet du schéma d'emplois, les **ajustements techniques** susmentionnés et l'effet sur les effectifs ministériels des mesures de périmètre.

Il est rappelé que les ministères devront, au cours des gestions 2013 à 2015, respecter les plafonds d'emplois ainsi définis et mettre intégralement en œuvre les schémas d'emplois arbitrés pour chacun de ces exercices.

L'analyse du schéma d'emplois doit porter sur les flux réels d'entrée et de sortie par catégorie d'emplois ventilés par nature :

1.3.1 - Concernant les **flux de sortie**, l'ensemble des départs du périmètre ministériel doit être renseigné, qu'ils soient de nature définitive (i.e. retraites, décès, fins de contrat, CFA, CPA, révocations, licenciements) ou temporaire (i.e. mobilités, détachements, mises en disponibilités, etc.)

Une attention particulière est demandée sur l'analyse des flux de départs à la retraite.

1.3.2 - L'analyse des **flux d'entrée** doit présenter non seulement les recrutements externes envisagés mais également les autres flux d'entrée dans le périmètre ministériel comme, par exemple, les retours de mobilité, de détachement ou de disponibilité ou encore les détachements entrants. Pour chaque concours, les ministères préciseront les programmes de recrutements.

1.3.3 - L'ensemble des flux devra être présenté en équivalents temps plein (ETP). **L'impact de ces flux d'ETP en ETPT** annuels résultera, en tableau 2.2 ci-dessous, des dates moyennes d'entrée et de sortie de chaque catégorie d'agents.

1.3.4 – La proposition de plafond ministériel d'autorisation d'emplois en ETPT pour 2013 à 2015 (cf. tableau 2.8 ci-dessous) devra intégrer :

- l'effet en 2013 des créations et suppressions d'emplois intervenues en 2012 conformément aux schémas d'emplois ministériels pour 2012 ;
- l'effet des schémas d'emplois proposés pour 2013 à 2015 ;
- l'effet sur les plafonds d'emplois 2013 à 2015 des éventuelles mesures de périmètre à venir ;
- l'éventuel ajustement technique destiné à réduire la vacance sous plafond.

Une répartition indicative du plafond d'emplois ministériel en ETPT par mission et par programme devra être présentée.

Une prévision de consommation des ETPT en 2012 devra être fournie.

2 - Les tableaux suivants devront être renseignés par le ministère :

2.2 FLUX D'EFFECTIFS

Les données correspondent à celles qui sont remplies dans l'outil de budgétisation ou générées par celui-ci (onglet IV)

I - Flux des départs et des arrivées (ETP)	2011	2012	2013	2014	2015
Catégorie d'emplois XXX					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 <small>Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne</small> Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées <small>ex. : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...</small>					
Départs (comptés positivement) Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 <small>Ne pas introduire d'EAP sur cette ligne</small> Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs <small>ex. : 100 % = année pleine ; 33 % = tiers d'année et effet report sur l'année suivante...</small>					
Catégorie d'emplois XXX					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées					
Départs Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs					
Catégorie d'emplois XXX					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées					
Départs Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs					
Catégorie d'emplois XXX					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées					
Départs Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs					
Catégorie d'emplois XXX					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées					
Départs Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs					
(dont ouvriers d'État)					
Arrivées Nombre d'arrivées entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des arrivées ci-dessus Incidence de la date moyenne des arrivées					
Départs Nombre de départs entre le 1/1 et le 31/12 Mois moyen des départs ci-dessus Incidence de la date moyenne des départs					
Total des arrivées	0	0	0	0	0
Total des départs	0	0	0	0	0
dont départ en retraite	0	0	0	0	0
Solde (en ETP)	0	0	0	0	0

2.3 Coûts moyens par catégorie d'emplois (hors CAS Pensions)

Ministère :

<u>(2011, en euros)</u>	Entrants	Moyen	Sortants
Coûts moyens	0	0	0
Catégorie d'emplois 1 : XXXX	0	0	0
a) traitement + IR + SFT			
b) primes et indemnités (NBI + majorations + indemnités indexées + indemnités non indexées) <i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
d) Coûts d'emploi soumis à retenues CAS Pensions (traitement brut + NBI + IMT + IRTI + ISSP + PSS + solde des réservistes + congé de longue durée)			
Catégorie d'emplois 2 : XXXX	0	0	0
a) traitement + IR + SFT			
b) primes et indemnités (NBI + majorations + indemnités indexées + indemnités non indexées) <i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
d) Coûts d'emploi soumis à retenues CAS Pensions (traitement brut + NBI + IMT + IRTI + ISSP + PSS + solde des réservistes + congé de longue durée)			
Catégorie d'emplois 3 : XXXX	0	0	0
a) traitement + IR + SFT			
b) primes et indemnités (NBI + majorations + indemnités indexées + indemnités non indexées) <i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
d) Coûts d'emploi soumis à retenues CAS Pensions (traitement brut + NBI + IMT + IRTI + ISSP + PSS + solde des réservistes + congé de longue durée)			
Catégorie d'emplois 4 : XXXX	0	0	0
a) traitement + IR + SFT			
b) primes et indemnités (NBI + majorations + indemnités indexées + indemnités non indexées) <i>taux de primes</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
c) cotisations sociales Etat employeur (hors CAS pensions)			
d) Coûts d'emploi soumis à retenues CAS Pensions (traitement brut + NBI + IMT + IRTI + ISSP + PSS + solde des réservistes + congé de longue durée)			

1- les dépenses de la catégorie 23 du titre 2 (prestations et allocations diverses) seront exclues.

2- l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE), ainsi que le supplément familial de traitement à l'étranger (SFTE) doivent être comptabilisés dans la catégorie "primes et indemnités".

IR : indemnité de résidence SFT : supplément familial de traitement

IMT : indemnité mensuelle de technicité (IMT) ; versée aux agents des ministères économique et financier et des juridictions financières

IRTI : indemnité de risque des personnels de la branche surveillance de la douane

ISSP : indemnité de sujétions spéciales police

PSS : prime de sujétions spéciales pénitentiaires versée à certains agents du ministère de la Justice

2.6 Assiettes des cotisations au CAS Pensions et FSPOEIE

Données pouvant être calculées à partir de l'outil de budgétisation (à l'exception des éléments concernant le FSPOEIE)

Synthèse Prévision Assiette CAS Pensions civils du ministère

montants en M€	Exécution	LFI	Prévision	Programmation		
	2011	2012	2012	2013	2014	2015
Socle Exécution n-1 retraitée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Exécution n-1 assiettes de CAS pensions civils			0,00	0,00	0,00	0,00
Changements de périmètre n/n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
Débasage/rebasage dépenses non reductibles			0,00	0,00	0,00	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont EAP schéma d'emplois n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
dont schéma d'emplois n			0,00	0,00	0,00	0,00
Mesures catégorielles			0,00	0,00	0,00	0,00
Mesures générales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont EAP augmentation du point d'indice n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
dont augmentation du point d'indice année n			0,00	0,00	0,00	0,00
dont mesures bas salaires			0,00	0,00	0,00	0,00
GVT solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont GVT positif			0,00	0,00	0,00	0,00
dont GVT négatif			0,00	0,00	0,00	0,00
Autres variations de rémunérations			0,00	0,00	0,00	0,00
Fongibilité asymétrique technique			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Assiettes CAS pensions civils (champ constant -1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impact décentralisation				0,00	0,00	0,00
Total Assiettes CAS pensions civils (à périmètre courant)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Synthèse Prévision Assiette CAS Pensions militaires du ministère

montants en M€	Exécution	LFI	Prévision	Programmation		
	2011	2012	2012	2013	2014	2015
Socle Exécution n-1 retraitée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Exécution n-1 assiettes de CAS pensions militaires			0,00	0,00	0,00	0,00
Changements de périmètre n/n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
Débasage/rebasage dépenses non reductibles			0,00	0,00	0,00	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont EAP schéma d'emplois n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
dont schéma d'emplois n			0,00	0,00	0,00	0,00
Mesures catégorielles			0,00	0,00	0,00	0,00
Mesures générales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont EAP augmentation du point d'indice n-1			0,00	0,00	0,00	0,00
dont augmentation du point d'indice année n			0,00	0,00	0,00	0,00
dont mesures bas salaires			0,00	0,00	0,00	0,00
GVT solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont GVT positif			0,00	0,00	0,00	0,00
dont GVT négatif			0,00	0,00	0,00	0,00
Autres variations de rémunérations			0,00	0,00	0,00	0,00
Fongibilité asymétrique technique			0,00	0,00	0,00	0,00
Total Assiettes CAS pensions militaires (champ constant -1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impact décentralisation				0,00	0,00	0,00
Total Assiettes CAS pensions militaires (à périmètre courant)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Assiette de cotisations patronales au FSPOEIE						
Cotisation au FSPOEIE (Taux = 33%)						

2.7 Mesures de périmètre sur la masse salariale

Ministère :

Impact sur le titre 2 de la décentralisation

Les variations de la masse salariale et des ETPT doivent être renseignées avec un signe négatif.

Masse salariale (en M€)	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Rémunérations principales					0
<i> dont rémunérations principales soumises à retenues CAS Pensions civils</i>					0
<i> dont rémunérations principales soumises à retenues CAS Pensions militaires</i>					0
Rémunérations indemnitaires					0
<i> dont rémunérations indemnitaires soumises à retenues CAS Pensions civils</i>					0
<i> dont rémunérations indemnitaires soumises à retenues CAS Pensions militaires</i>					0
TOTAL soumis à retenues CAS pensions civils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL soumis à retenues CAS pensions militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL hors charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations sociales hors CAS pensions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAS pensions					0,00
TOTAL y.c. charges (hors CAS Pensions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL y.c. charges (y.c. CAS Pensions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effectifs décentralisés en ETP travaillés					0
<i> dont effectifs décentralisés en ETP travaillés soumis à retenues CAS Pensions</i>					0

2.8 REPARTITION DU TITRE 2 PAR MISSION

Données pour l'exercice 2012 : L'ordre de l'ordre de budgétisation (compét. 50)

Ministère :

	LFI 2012				PROPOSITIONS 2013				PROPOSITIONS 2014				PROPOSITIONS 2015			
	cat. 21	cat. 22	hor. CAS	T2 hor. CAS	cat. 21	cat. 22	hor. CAS	T2 hor. CAS	cat. 21	cat. 22	hor. CAS	T2 hor. CAS	cat. 21	cat. 22	hor. CAS	T2 hor. CAS
Mission 1																
Mission 2																
Mission 3																
TOTAL & STRUCTURE CONSTANTE LFI 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission 1																
Mission 2																
Mission 3																
TOTAL DES MESURES DE PERMETTRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission 1																
Mission 2																
Mission 3																
TOTAL & STRUCTURE COURANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NB : les chiffres blancs représentent l'absence de données relatives aux missions.

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE V

**PLAFOND D'EMPLOIS DES OPERATEURS
EXAMEN DES PROPOSITIONS POUR 2013-2015**

Dans le cadre de l'élaboration du budget pluriannuel 2013-2015, les ministères présenteront dans leur dossier l'évolution des emplois sous plafond rémunérés par les opérateurs pour la période 2013-2015, répartis par programme et par opérateur (en ETP).

Le plafond de référence est la LFI 2012. Vous le trouverez pour mémoire rappelé pour chaque opérateur en annexe.

Ce tableau présente les prévisions de plafonds d'emplois des opérateurs pour 2013-2015 à champ constant i.e. hors mesures de transfert (transfert d'emplois du plafond ministériel vers un opérateur ou inversement, transfert d'emplois entre opérateurs notamment), qui seront traitées ultérieurement, et hors mesures de correction technique. Celles-ci peuvent être demandées : elles seront inscrites dans la colonne dédiée et justifiées en commentaires.

Document de référence : circulaire DF-2MPAP-10-3035 du 11 juin 2010 relative à l'évolution des modalités de fixation du plafond des autorisations des emplois des opérateurs de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget triennal 2011-2013.

Pour mémoire : les contrats appartenant à la catégorie des contrats aidés, comme par exemple les contrats unique d'insertion, les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation ou bien encore les contrats initiative emploi, sont comptabilisés hors plafond. Ils font l'objet d'un suivi spécifique au sein de cette catégorie dans les documents budgétaires.

3.1 Evolution 2013-2015 des emplois sous plafond des opérateurs en ETP (au 31/12 de l'année) à champ constant

Mission : libellé

	LFI 2012	Corrections techniques*	2013	2014	2015	Variation 2012/2013	Variation 2012/2015
n° prog	Intitulé programme	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 1					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 2					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 3					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 4					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 5					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 6					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 7					#DIV/0!	#DIV/0!
	...					#DIV/0!	#DIV/0!
n° prog	Intitulé programme	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 1					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 2					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 3					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 4					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 5					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 6					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 7					#DIV/0!	#DIV/0!
	...					#DIV/0!	#DIV/0!
n° prog	Intitulé programme	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 1					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 2					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 3					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 4					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 5					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 6					#DIV/0!	#DIV/0!
	Opérateur 7					#DIV/0!	#DIV/0!
	...					#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL MISSION		0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Schéma d'emplois			0	0	0		

NB : prévisions de plafonds d'emplois 2013-2015 présentés à champ constant – 2012 étant l'année de référence – i.e. hors mesures de transfert (transferts entre plafond Etat et plafond opérateur ou entre opérateurs notamment), qui seront traitées ultérieurement.

* Les mesures de correction technique demandées doivent être précisées en commentaires.

Afin d'affiner la prévision des contributions employeurs au CAS « Pensions », les ministères présenteront également un tableau relatif aux assiettes et aux contributions des opérateurs au CAS « Pensions ». Il est obligatoirement complété pour tout **opérateur dont la contribution employeur au CAS « Pensions » est supérieure à 1,5 million d'euros.**

Pour mémoire :

- l'assiette de contribution au CAS « Pensions » est constituée du traitement indiciaire brut des agents propres de l'établissement public ayant le statut de fonctionnaire et des fonctionnaires de l'Etat civils ou militaires détachés dans cet établissement public.

- les civils cotisent au taux civil, + allocations temporaires d'invalidité (ATI), soit respectivement, de 65,39% + 0,33% en 2011 et 68,59% + 0,33% en 2012. Les militaires détachés dans les opérateurs cotisent au taux civil uniquement, mais pour simplifier le taux civil + ATI pourra leur être appliqué. Les prévisions de taux civil + ATI pour 2013, 2014 et 2015 sont indiquées en annexe 4.

Assistance opérateurs (DB – 2MPAP) : assistance-operateurs.budget@finances.gouv.fr

Programme chef de file	Mission du programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateur PLF 2012	Nombre d'opérateurs de la catégorie (1 si opérateur unique)	Statut	ETP SOUS PLAFOND rémunérés par l'opérateur (LFI 2012)
102 - Accès et retour à l'emploi	Travail et emploi	EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense	1	EPA	959
102 - Accès et retour à l'emploi	Travail et emploi	Fonds de solidarité	1	EPA	15
102 - Accès et retour à l'emploi	Travail et emploi	Pôle emploi	1	sui generis	42 742
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Travail et emploi	Centre INFFO - Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente	1	Association	92
104 - Intégration et accès à la nationalité française	Immigration, asile et intégration	OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	1	EPA	820
106 - Actions en faveur des familles vulnérables	Solidarité, insertion et égalité des chances	AFA - Agence française de l'adoption	1	GIP	33
107 - Administration pénitentiaire	Justice	ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire	1	EPA	234
111 - Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Travail et emploi	ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	1	EPA	77
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	Agence des aires marines protégées	1	EPA	120
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	Agences de l'eau	6	Catégorie	1 851
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	CEDRE - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux	1	Association	50
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	1	EPA	120
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	Etablissement public du Marais poitevin	1	EPA	8
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	GIP ATEN - Atelier technique des espaces naturels	1	GIP	17
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage	1	EPA	1 738
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	ONEMA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques	1	EPA	905
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	Parcs nationaux	10	Catégorie	861
113 - Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	Réserves naturelles de France	1	Association	13

124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Solidarité, insertion et égalité des chances	Agences régionales de santé	26	Catégorie	9 281
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	Chancellerie de l'Ordre de la Libération	1	EPN	14
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue	1	GIP	0
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	1	sui generis	410
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	1	EPA	107
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	1	EPA	85
129 - Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	1	GIP	31
131 - Création	Culture	Centre national de la danse	1	EPIC	97
131 - Création	Culture	Cité de la musique	1	EPIC	277
131 - Création	Culture	CNAP - Centre national des arts plastiques	1	EPA	24
131 - Création	Culture	CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	1	EPIC	26
131 - Création	Culture	Comédie Française - Comédie Française	1	EPIC	416
131 - Création	Culture	Ensemble intercontemporain	1	Association	50
131 - Création	Culture	EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette	1	EPIC	218
131 - Création	Culture	Opéra comique	1	EPIC	88
131 - Création	Culture	Opéra national de Paris	1	EPIC	1 763
131 - Création	Culture	Orchestre de Paris	1	Association	148
131 - Création	Culture	Sèvres-Cité de la céramique	1	EPA	33
131 - Création	Culture	Théâtre national de Chaillot	1	EPIC	143
131 - Création	Culture	Théâtre national de la Colline	1	EPIC	96
131 - Création	Culture	Théâtre national de l'Odéon	1	EPIC	131
131 - Création	Culture	TNS - Théâtre national de Strasbourg	1	EPIC	99
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	AFII - Agence française pour les investissements internationaux	1	EPIC	155
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	ANFr - Agence nationale des fréquences	1	EPA	319
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	ANSP - Agence nationale des services à la personne	1	EPA	20
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	APCE - Agence pour la création d'entreprises	1	Association	52
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	EPARECA - Etablissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	1	EPIC	39
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	FNPCA - Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat	1	EPA	5
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	INPI - Institut national de la propriété industrielle	1	EPA	803
134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais	1	EPIC	301

134 - Développement des entreprises et de l'emploi	Économie	UBIFRANCE - Agence française pour le développement international des entreprises	1	EPIC	1 418
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	Ville et logement	ANAH - Agence nationale de l'habitat	1	EPA	121
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	Ville et logement	CGLLS - Caisse de garantie du logement locatif social	1	EPA	30
138 - Emploi outre-mer	Outre-mer	LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (ex-ANT)	1	Société d'Etat	150
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	Recherche et enseignement supérieur	Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires	2	Catégorie	0
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	Recherche et enseignement supérieur	Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	12	Catégorie	929
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	ENSIETA - Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement	1	EPA	169
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	ENSTA - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1	EPA	166
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	1	EPSCP	417
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	ONERA - Office national d'études et de recherche aérospatiales	1	EPIC	1 864
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	X - Ecole polytechnique	1	EPA	1 019
147 - Politique de la ville et Grand Paris	Ville et logement	ACSE - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	1	EPA	118
147 - Politique de la ville et Grand Paris	Ville et logement	ANRU - Agence nationale pour la rénovation urbaine	1	EPIC	84
147 - Politique de la ville et Grand Paris	Ville et logement	SGP - Société du Grand Paris	1	EPIC	65
148 - Fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	ENA - Ecole nationale d'administration	1	EPA	535
148 - Fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Instituts régionaux d'administration	5	Catégorie	869
149 - Forêt	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	CNPF - Centre national de la propriété forestière	1	EPA	384
149 - Forêt	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	ONF - Office national des forêts	1	EPIC	9 700
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	A2E2F - Agence Europe Education Formation France	1	GIP	12
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Académie des sciences de l'outre - mer	1	EPA	4
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	ADU Drôme Ardèche - Agence du développement universitaire Drôme Ardèche	1	GIP	4
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	AMUE - Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieure et de recherche	1	GIP	0

150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	11	Catégorie	2 148
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Autres établissements à vocation principale de recherche	6	Catégorie	375
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	BULAC - Bibliothèque universitaire des langues et civilisations	1	GIP	27
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Chancelleries des universités	30	Catégorie	0
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Collège de France	1	EPSCP	380
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Ecoles et formations d'ingénieurs	39	Catégorie	7 198
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Ecoles françaises à l'étranger	5	Catégorie	456
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Ecoles normales supérieures	3	Catégorie	5 074
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	1	EPA	69
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Instituts d'études politiques	9	Catégorie	781
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	RENATER - Réseau national de communications pour la technologie, l'enseignement et la recherche	1	GIP	4
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	Universités et assimilés	82	Catégorie	133 707
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	ASP - Agence de services et de paiement	1	EPA	1 899
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	France Agri Mer	1	EPA	1 233
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	1	GIP	14
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	GIP - Pulvés	1	GIP	4
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	1	EPA	988
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	1	EPA	261
154 - Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	1	EPIC	40
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Travail et emploi	CEE - Centre d'études de l'emploi	1	EPA	70
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Travail et emploi	INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	1	EPA	97

159 - Information géographique et cartographique	Écologie, développement et aménagement durables	IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (fusion de l'IGN et de l'IFN)	1	EPA	1 760
163 - Jeunesse et vie associative	Sport, jeunesse et vie associative	ASC - Agence du Service Civique	1	GIP	16
163 - Jeunesse et vie associative	Sport, jeunesse et vie associative	INJEP - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	1	EPA	41
166 - Justice judiciaire	Justice	ENM - Ecole nationale de la magistrature	1	EPA	173
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	INI - Institution nationale des Invalides	1	EPA	458
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	ONAC - Office national des anciens combattants	1	EPA	967
170 - Météorologie	Écologie, développement et aménagement durables	Météo-France	1	EPA	3 409
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	Académie des technologies	1	EPA	6
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	ANR - Agence nationale de la recherche	1	EPA	204
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	ANRS - Agence nationale de recherches sur le SIDA	1	GIP	0
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	1	EPIC	11 632
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	CNRS - Centre national de la recherche scientifique	1	EPST	28 638
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	Génopole	1	GIP	50
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie	1	EPA	10
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	INED - Institut national d'études démographiques	1	EPST	208
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique	1	EPST	1 794
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale	1	EPST	6 248
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor	1	GIP	15
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	OST - Observatoire des sciences et des techniques	1	GIP	28
174 - Énergie, climat et après-mines	Écologie, développement et aménagement durables	ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	1	EPIC	320
174 - Énergie, climat et après-mines	Écologie, développement et aménagement durables	ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs	1	EPA	163
174 - Énergie, climat et après-mines	Écologie, développement et aménagement durables	CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	1	Association	17
175 - Patrimoines	Culture	CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	1	EPIC	135

175 - Patrimoines	Culture	CMN - Centre des monuments nationaux	1	EPA	942
175 - Patrimoines	Culture	CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	1	EPA	1 057
175 - Patrimoines	Culture	EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly	1	EPA	259
175 - Patrimoines	Culture	EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	1	EPA	319
175 - Patrimoines	Culture	Etablissement public du château de Fontainebleau	1	EPA	1
175 - Patrimoines	Culture	Etablissement public du domaine de Chambord	1	EPIC	104
175 - Patrimoines	Culture	INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	1	EPA	2 096
175 - Patrimoines	Culture	MHF - Maison de l'histoire de France	1	EPA	20
175 - Patrimoines	Culture	MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	1	EPA	30
175 - Patrimoines	Culture	Musée des arts décoratifs	1	Association	277
175 - Patrimoines	Culture	Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	1	EPA	204
175 - Patrimoines	Culture	Musée du Louvre	1	EPA	2 041
175 - Patrimoines	Culture	Musée Guimet	1	EPA	61
175 - Patrimoines	Culture	Musée Henner	1	EPA	2
175 - Patrimoines	Culture	Musée Moreau	1	EPA	4
175 - Patrimoines	Culture	Musée Picasso	1	EPA	15
175 - Patrimoines	Culture	Musée Rodin	1	EPA	101
175 - Patrimoines	Culture	Rmn- Grand Palais - Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées	1	EPIC	1 010
176 - Police nationale	Sécurité	ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	1	EPA	127
176 - Police nationale	Sécurité	INPS - Institut national de police scientifique	1	EPA	0
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Ville et logement	IFCASS - Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales de Dieppe	1	GIP	46
181 - Prévention des risques	Écologie, développement et aménagement durables	ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	1	EPIC	967
181 - Prévention des risques	Écologie, développement et aménagement durables	GEODERIS - Groupement d'Intérêt Public INERIS/BRGM	1	GIP	0
181 - Prévention des risques	Écologie, développement et aménagement durables	INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	1	EPIC	578
183 - Protection maladie	Santé	Fonds CMU - Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie	1	EPA	9
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Action extérieure de l'État	AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	1	EPA	6 353
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Action extérieure de l'État	CAMPUS FRANCE - Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (EGIDE + Campus France)	1	EPIC	218

185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Action extérieure de l'État	Institut Français	1	EPIC	196
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	Recherche et enseignement supérieur	Universcience	1	EPIC	1 175
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	1	EPIC	913
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts	1	EPST	1 047
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	1	EPIC	1 778
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	1	EPIC	1 332
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	INRA - Institut national de la recherche agronomique	1	EPST	10 008
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche et enseignement supérieur	IRD - Institut de recherche pour le développement	1	EPST	2 121
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	IFP Energies nouvelles	1	EPIC	2 020
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux	1	EPST	1 159
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Recherche et enseignement supérieur	IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	1	EPIC	1 667
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Recherche et enseignement supérieur	Ecoles des mines	6	Catégorie	848
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Recherche et enseignement supérieur	GENES - Groupement des écoles nationales d'économie et statistique	1	EPSCP	20
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Recherche et enseignement supérieur	Institut Télécom	1	EPA	1 115
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Recherche et enseignement supérieur	SUPELEC - Ecole supérieure d'électricité	1	Association	307
193 - Recherche spatiale	Recherche et enseignement supérieur	CNES - Centre national d'études spatiales	1	EPIC	2 417
197 - Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	Régimes sociaux et de retraite	ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	1	EPA	436
203 - Infrastructures et services de transports	Écologie, développement et aménagement durables	AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France	1	EPA	1
203 - Infrastructures et services de transports	Écologie, développement et aménagement durables	EPSF - Etablissement public de sécurité ferroviaire	1	EPA	102
203 - Infrastructures et services de transports	Écologie, développement et aménagement durables	VNF - Voies navigables de France	1	EPIC	384

204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	ABM - Agence de biomédecine	1	EPA	262
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	ADALIS - Addictions Drogues Alcool Info Service	1	GIP	40
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	AFSSAPS - Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé	1	EPA	1 003
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	ATIHI - Agence technique de l'information et de l'hospitalisation	1	EPA	111
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	CNG - Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière	1	EPA	125
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	EHESP - Ecole des hautes études en santé publique	1	EPA	358
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	EPRUS - Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires	1	EPA	35
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	INCa - Institut National du Cancer	1	GIP	159
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	INPES - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé	1	EPA	143
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Santé	InVS - Institut de veille sanitaire	1	EPA	415
205 - Sécurité et affaires maritimes	Écologie, développement et aménagement durables	ENSM - Ecole nationale supérieure maritime	1	EPSCP	264
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail	1	EPA	1 280
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	Aide publique au développement	ESTHER - GIP - Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique en Réseau	1	GIP	26
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	Aide publique au développement	GIP pour l'Education numérique en Afrique	1	GIP	2
212 - Soutien de la politique de la défense	Défense	ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense	1	EPA	298
212 - Soutien de la politique de la défense	Défense	Musée de l'air et de l'espace	1	EPA	106
212 - Soutien de la politique de la défense	Défense	Musée de l'armée	1	EPA	167
212 - Soutien de la politique de la défense	Défense	Musée national de la marine	1	EPA	106
212 - Soutien de la politique de la défense	Défense	SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine	1	EPA	518
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	1	EPA	131
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	CIEP - Centre international d'études pédagogiques	1	EPA	230
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	CNED - Centre national d'enseignement à distance	1	EPA	1 797
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	1	EPA	548
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	SCEREN - Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale	32	Catégorie	1 773

215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	1	EPA	7
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Administration générale et territoriale de l'État	CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité	1	sui generis	214
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Écologie, développement et aménagement durables	ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées	1	EPSCP	343
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Écologie, développement et aménagement durables	ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	1	EPSCP	174
219 - Sport	Sport, jeunesse et vie associative	Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives	16	Catégorie	1 088
219 - Sport	Sport, jeunesse et vie associative	CNDS - Centre national pour le développement du sport	1	EPA	25
219 - Sport	Sport, jeunesse et vie associative	Ecoles nationales des sports	2	Catégorie	205
219 - Sport	Sport, jeunesse et vie associative	INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	1	EPSCP	305
219 - Sport	Sport, jeunesse et vie associative	MNS - Musée national du sport	1	EPA	22
223 - Tourisme	Économie	Atout-France (fusion des opérateurs Maison de la France et Odit-France)	1	GIE	330
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	AFR - Académie de France à Rome	1	EPA	48
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	Centre national des arts du cirque	1	Association	37
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	1	EPA	462
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	CNHI - Cité nationale de l'histoire de l'immigration	1	GIP	78
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	1	EPA	41
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	1	EPA	208
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	1	EPA	357
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	Ecole du Louvre	1	EPA	39
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	20	Catégorie	959
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	Ecoles d'art en Région	7	Catégorie	100
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	1	EPA	180
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	1	EPA	119
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	1	EPIC	60
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	1	EPIC	60
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	INP - Institut national du patrimoine	1	EPA	56

224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	1	EPA	113
231 - Vie étudiante	Recherche et enseignement supérieur	Réseau des œuvres universitaires et scolaires	29	Catégorie	12 728
303 - Immigration et asile	Immigration, asile et intégration	OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	1	EPA	455
307 - Administration territoriale	Administration générale et territoriale de l'État	ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	1	EPA	116
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	Justice	APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice	1	EPA	113
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	Justice	EPPJP - Etablissement Public du Palais de Justice de Paris	1	EPA	0
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	Justice	Mission de recherche "Droit et Justice"	1	GIP	1
334 - Livre et industries culturelles	Médias, livre et industries culturelles	BnF - Bibliothèque nationale de France	1	EPA	2 394
334 - Livre et industries culturelles	Médias, livre et industries culturelles	BPI - Bibliothèque publique d'information	1	EPA	66
334 - Livre et industries culturelles	Médias, livre et industries culturelles	Cinémathèque française	1	Association	215
334 - Livre et industries culturelles	Médias, livre et industries culturelles	CNL - Centre national du livre	1	EPA	51
611 - Formation aéronautique	Contrôle et exploitation aériens	ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile	1	EPA	878
753 - Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	1	EPA	26
			560		373 518

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE VI

PROJETS D'ARTICLES POUR LE PLF 2013

Les projets d'articles envisagés à ce stade par vos services seront portés à la connaissance de la Direction du budget au moyen du modèle de fiche présenté ci-dessous. Une fiche par projet d'article sera jointe au dossier de la conférence de budgétisation.

INTITULE DE L'ARTICLE

MINISTERE

1. DISPOSITIF ENVISAGE

Décrire de manière synthétique la mesure envisagée, notamment la nature des dispositions à prendre, les acteurs concernés ainsi que les modalités d'entrée en application (date, textes d'application nécessaires, etc.).

Ces éléments doivent permettre :

- *d'identifier les difficultés que cette mesure vise à résoudre ainsi que sa nécessité au regard de l'état du droit existant ;*
- *d'apprécier la nécessité d'une disposition législative ainsi que les éventuelles difficultés juridiques afférentes à la proposition (modalités de rédaction ; place en loi de finances ; consultations obligatoires ; droit communautaire).*

2. ENJEU FINANCIER

Indiquer l'impact financier, sur l'ensemble de la période de budgétisation, de la mesure par catégorie d'administrations publiques (Etat, ASSO, APUL, ODAC).

3. MOTIVATION

Exposer rapidement les raisons, en opportunité, qui motivent votre demande d'inscription de la mesure en PLF 2013.

Préciser impérativement si la mesure est liée à un arbitrage de crédits.

4. VERSION PROVISOIRE DE L'ARTICLE

Joindre le cas échéant une première version du projet d'article accompagné de son exposé des motifs

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE VII

MESURES FISCALES

Les ministères sont invités à présenter les mesures de nature fiscale qu'ils souhaiteraient voir figurer en PLF 2013 selon les principes présentés par la note adressée par la DLF à chaque département ministériel.

S'agissant des dépenses fiscales, les ministères sont invités, sur les mesures de leur périmètre, à :

- proposer des **mesures d'économies**, notamment au sein des dépenses fiscales évaluées par le rapport IGF de 2011 comme ne remplissant pas leur objectif (score de 0) ;
- justifier et apporter des **éléments d'évaluation de l'efficacité et du coût de l'ensemble des dispositifs de dépense fiscale**.

L'ensemble de ces éléments sera transmis à la direction de la législation fiscale afin d'améliorer la procédure d'arbitrage des mesures fiscales devant figurer en PLF 2013.

Les propositions présentées au titre des dépenses fiscales seront plus particulièrement discutées à l'occasion des conférences de budgétisation. Toute demande de création ou d'augmentation de dépense fiscale émanant d'un ministère devra donc être présentée dès le début de la procédure de préparation du projet de loi de finances de l'année à venir.

BUDGET PLURIANNUEL 2013-2015

ANNEXE VIII

DEFINITION ET CADRAGE METHODOLOGIQUE DU TENDANCIEL

Cette annexe reprend la définition du tendancier résultant de la circulaire n° 1BPB-12-3282 du 30 janvier 2012 relative au lancement de la procédure budgétaire 2012 et aux réunions techniques.

* * *

Les différentes étapes de la construction budgétaire, tant lors les phases techniques que décisionnelles, nécessitent d'avoir une vision précise de ce qui relève de la progression spontanée de la dépense d'une part, et de la progression liée à des décisions nouvelles d'autre part.

On appelle « tendancier » la progression d'une dépense liée à sa dynamique naturelle, toutes choses égales par ailleurs. Cette estimation est fondée sur l'appréciation des déterminants de la dépense et de leur évolution. Le tendancier doit donc être distingué de l'impact des décisions nouvelles, qu'il s'agisse de moyens nouveaux ou d'économies.

Au-delà de cette définition de principe, il n'est pas possible d'apporter une définition technique du tendancier, générale et applicable à l'ensemble des dépenses : elle doit être adaptée à chaque type de dépense.

Certaines dépenses présentent un caractère obligatoire, juridiquement contraint : il en va ainsi de la charge de la dette, des pensions payées par l'État ou de certaines prestations dites « de guichet », pour lesquelles une base légale ouvre un droit à leur bénéficiaire. Pour ces dépenses, la notion de tendancier s'applique pleinement car il est possible d'estimer l'évolution de la dépense à droit constant, sur la base d'hypothèses macro-économiques et démographiques notamment.

D'autres dépenses ne sont pas totalement discrétionnaires en ce qu'elles sont liées par des engagements antérieurs. Il s'agit par exemple des restes à payer relatifs à des investissements engagés sur des exercices antérieurs ou encore des loyers de partenariats public-privé (PPP).

Certaines dépenses enfin peuvent à l'inverse être considérées comme intégralement ou en partie liées à des décisions renouvelées chaque année : il en va ainsi, par exemple, de certaines subventions accordées de façon discrétionnaire.

C'est en principe des deux premières catégories que relèveront les dépenses de votre périmètre pour lesquelles il vous sera demandé de procéder à une analyse du tendancier, en respectant les règles suivantes :

- Le tendancier des dépenses sera évalué à droit constant, c'est-à-dire en considérant que les règles et le contexte juridiques en vigueur n'évoluent pas sur la période 2013-2015. D'éventuelles mesures nouvelles pourront le cas échéant être prises en compte dans le tendancier, si toutefois elles remplissent deux conditions :
 - être juridiquement actées de façon définitive ;
 - être suffisamment détaillées dans leur économie générale pour permettre de déterminer l'impact sur la dépense considérée avec une certaine précision.
- Le tendancier sera évalué sur la base des hypothèses macroéconomiques précisées dans le texte de la circulaire. Il intégrera l'indexation des dotations pour lesquelles cette dernière est automatique.

- Le tendancier sera construit en faisant apparaître clairement l'impact des engagements pluriannuels (couverture des engagements antérieurs par des CP, crédits contractualisés, conventions pluriannuelles, CPER, partenariats public - privé, etc.).